



PRESENTATION DU RAPPORT ITIE 2021

*CONFERENCE DE PRESSE POUR LA PRESENTATION DU
RAPPORT ITIE 2021*

LIEU: SALLE DE CONFERENCE BRAVIA HOTEL

DATE: 05 Décembre 2023

Présentation: DMO-ITIE

PLAN DE LA PRESENTATION

Monument aux héros nationaux



INTRODUCTION

**PROCESSUS D'ÉLABORATION
DU RAPPORT**

PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

**PROCÉDURE D'ASSURANCE
DES DONNÉES**

**PRINCIPAUX RÉSULTATS DU
RAPPORT**

RECOMMANDATION

CONCLUSION

INTRODUCTION 1/3

L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) est une norme mondiale créée de l'ITIE en 2003.

Elle vise à promouvoir une gestion participative, transparente et responsable des ressources naturelles.

Elle cherche à améliorer la gouvernance des services publics et privés, à contribuer aux débats publics et à renforcer la confiance entre les populations et leurs gouvernant.

INTRODUCTION 2/3

La norme ITIE exige l'élaboration d'un rapport ITIE qui vise à publier **des informations sur l'ensemble de la chaîne de valeur des industries extractives,** depuis l'octroi des droits jusqu'à la manière dont les revenus parviennent au gouvernement et surtout **comment ils profitent à la population.**

Il s'agit pour ce rapport d'établir la transparence dans le secteur extractif à travers l'examen de la mise en œuvre des exigences de la norme ITIE.

INTRODUCTION 3/3

Le Burkina Faso, soucieux de la bonne gestion de son secteur minier, a adhéré à l'ITIE en 2008 et depuis lors, a publié treize (13) rapports ITIE dont le dernier est celui de 2021.

Il a été élaboré **par un administrateur indépendant selon la norme ITIE 2019 et adopté par le Comité de pilotage le 07 novembre 2023.**

Il est publié sur le site de l'ITIE-BF (<https://www.itie-bf.bf/>).

A large red excavator is positioned in the background, and a yellow tracked vehicle is in the foreground. The scene is set in a mining or construction area with a clear blue sky.

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU RAPPORT DU RAPPORT ITIE 2021

Le processus d'élaboration du rapport ITIE 2021 a été participatif et itératif.

Le processus d'élaboration a débuté avec l'élaboration des TDR pour le recrutement de l'Administrateur indépendant. A l'issue de l'adoption des TDR par le COPIL ITIE-BF, il est transmis à la direction des marchés publics du MEFP pour la suite de la procédure.

La particularité de cette étape est la participation de la société civile comme membre observateur dans les CAM.

La principale innovation pour le rapport ITIE 2021 est la prise en compte de la fourniture locale pour une déclaration unilatérale par les sociétés minières et l'analyse de la situation sécuritaire.

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU RAPPORT 2/4

Le processus d'élaboration du rapport suit généralement 05 grandes phases:

- ✓ **Phase I Elaboration du rapport de cadrage:** elle a consisté en l'élaboration du rapport de cadrage du rapport ITIE 2021 par le Comité de pilotage de l'ITIE BF. **Il a été adopté le mercredi 24 août 2022**
- ✓ **Phase II Planification et sensibilisation générale:** elle a été marquée par l'atelier de formation, de sensibilisation et de lancement des travaux d'élaboration du rapport. Cet atelier **s'est tenu du 07 au 09 février 2023;**

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU RAPPORT 3/4

- ✓ **Phase III Suivi et collecte des données:** il s'est agi principalement de coordonner la collecte des formulaires de déclaration et d'appuyer les entités déclarantes ayant de difficultés;
- ✓ **Phase IV Conciliation et analyse des écarts :** elle a été d'abord marquée par la compilation des données et le rapprochement initial, ensuite l'investigation et l'ajustement des écarts et enfin de formuler les recommandations. **Les travaux de conciliation se sont déroulés du 01 mars au 30 avril 2023.**

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU RAPPORT 4/4

- **Phase V Finalisation et Reporting:** Cette phase a été marquée par l'élaboration des projets des rapports ITIE, l'examen du projet de rapport par le comité technique de l'ITIE-BF, l'adoption du projet de rapport, la prise en compte des amendements et l'élaboration du rapport ITIE définitif. **Ledit rapport a été adopté le 07 novembre 2023.**
- **Après finalisation, il a été publié en décembre 2023.**



**PÉRIMÈTRE DU RAPPORT ITIE
2021**

➤ Secteurs couverts

Le Rapport ITIE 2021 couvre les revenus issus du **secteur des mines et des carrières**. Le Burkina Faso ne compte pas encore d'entreprises d'extraction dans le secteur d'hydrocarbure.

Il concerne l'année fiscale 2021 et couvre les paiements recouverts par l'Etat entre le 01 janvier et le 31 décembre 2021.

➤ **Périmètre des Flux retenus dans le périmètre du rapport**

Tous les flux prévus par le Code minier ont été retenus dans le périmètre du rapport.

De même le rapport couvre tous les flux issus de la fiscalité de droit commun dont le total de paiement dépasse les 10 millions de FCFA ainsi que les flux liés aux prestations de services fournies par les établissements publics et aux revenus de capitaux.

Par ailleurs, le périmètre inclut les paiements sociaux, environnementaux ainsi que les paiements se rapportant à des éventuelles transactions de troc sans application d'un seuil de matérialité.

PÉRIMÈTRE DU RAPPORT 3/13

Réf	Nomenclature des flux	Payé à/reçu par
Paiements en numéraire		
1	Droits de Douane et taxes assimilées	DGD
2	Pénalités	DGD
3	Impôt sur les Sociétés (IS)	DGI
4	Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	DGI
5	Acomptes Provisionnels sur IS (AP - IS)	DGI
6	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	DGI
7	Retenue à la source intérieure (RET / INT)	DGI
8	Impôt sur le Revenu des créances Mobilières (IRCM)	DGI
9	Retenue à la source extérieure (RET / EXT)	DGI
10	Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	DGI
11	Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA)	DGI
12	Retenue de l'impôt sur Revenu Foncier (RET / IRF)	DGI

PÉRIMÈTRE DU RAPPORT 4/13

Réf	Nomenclature des flux	Payé à/reçu par
13	Minimum Forfaitaire de Perception (MFP)	DGI
14	Prélèvements à la source (PREL / INT)	DGI
16	Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF)	DGI
17	Contribution des patentes	DGI
18	Taxe sur les plus-values de cessions des titres miniers	DGI
19	Droit d'enregistrement (DE)	DGI
20	Taxe Foncière sur les Sociétés (TFS) (Taxe de bien de mainmorte (TBMM))	DGI
21	Remboursements de crédit de TVA (remboursement effectif)	DGTCP
22	Taxe sur les Plus-Value Immobilière (TPVI)	DGI
23	Pénalités	DGI
24	Redevances proportionnelles (Royalties)	DGTCP
25	Taxe Superficiaire	DGTCP

Réf	Nomenclature des flux	Payé à/reçu par
26	Dividendes	DGTCP
27	Droits Fixes	DGTCP
28	Pénalités	DGTCP
29	Frais de dossier	DGTCP
30	Droits de cession/Bonus de signature	DGTCP
31	Prime de découverte/prime de production	DGTCP
32	Vente d'or saisi BNAF (+)	DGTCP
33	Amendes/BNAF (+)	DGTCP
34	Contribution au Fonds Minier de Développement Local (1%)	DGTCP
35	Frais de prestation ONASSIM	ONASSIM
26	Dividendes	DGTCP
27	Droits Fixes	DGTCP

PÉRIMÈTRE DU RAPPORT 6/13

Réf	Nomenclature des flux	Payé à/reçu par
40	Autres flux de paiements significatifs (> 10 millions de FCFA)	Tous
41	Taxes payées directement aux collectivités (Taxes Communales)	Collectivités /Régions
42	Versements au Fonds de réhabilitation et de fermeture des mines	FIE
43	La Contribution Financière en matière d'eau (CFE)	Agence de l'eau
Paiements Sociaux (rubrique réservée uniquement aux Sociétés Minières)		
44	Paiements sociaux obligatoires	Tous
45	Paiements sociaux volontaires	Tous
Transferts (rubrique réservée uniquement aux Régies Financières)		
46	Transferts au titre de la Taxe superficielle	Communes /Régions
47	Transferts au titre des pénalités sur les taxes et redevances minière	Communes /Régions
48	Transferts au Fonds Minier de Développement Local	Communes /Régions
49	Transferts au Fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre	DGTCP

PÉRIMÈTRE DU RAPPORT 7/13

Réf	Nomenclature des flux	Payé à/reçu par
50	Transferts au Fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés	Fond d'intervention pour l'Env.
51	Transferts au titre des recettes Douanières	Tous (sauf DGTCP)
52	Autres recettes transférées	Tous
Transactions de Troc/Projets intégrés		
53	Total budget de l'engagement/travaux	Etat
54	Valeur des engagements/travaux encourus du 1/1/2021 au 31/12/2021	Etat
55	Valeur cumulée des engagements/travaux encourus au 31/12/2021	Etat
50	Transferts au Fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés	Fond d'intervention pour l'Env.
51	Transferts au titre des recettes Douanières	Tous (sauf DGTCP)
52	Autres recettes transférées	Tous
Transactions de Troc/Projets intégrés		
53	Total budget de l'engagement/travaux	Etat

Périmètre des entreprises

Le Comité de pilotage de l'ITIE-BF a convenu, l'inclusion des entreprises dont le total des contributions au titre de l'année 2021 dépasse le seuil de 800 millions FCFA. Ce seuil a été retenu par le Comité de pilotage de l'ITIE-BF sur la base des données provisoires collectées lors de la phase de cadrage et couvre **98,13%** des revenus du secteur minier.

PÉRIMÈTRE DU RAPPORT 9/13

Critères de sélection du périmètre 2021

Secteur des Mines et des Carrières

Critères de Matérialité pour la sélection dans le périmètre de rapprochement	Critère Quantitatif : Retenir un seuil de matérialité de 800 Millions de FCFA Critères Qualitatifs : Sélection de toutes les sociétés d'Etat sans l'application d'un seuil de matérialité (à l'exception de la SOPAMIB qui n'est pas opérationnelle actuellement)
Nombre de sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement	17
Critères de matérialité pour la déclaration unilatérale de l'État	Retenir pour une déclaration unilatérale par les organismes collecteurs des revenus provenant des autres entreprises minières, des sociétés de carrières, des comptoirs d'Or, dont le total des paiements se trouve inférieur au seuil de matérialité de 800 millions de FCFA Retenir pour une déclaration unilatérale des régies financières les revenus provenant des sociétés de sous-traitance
Nombre de sociétés retenues pour la déclaration unilatérale de l'État (*)	263
Taux global de couverture par l'exercice de rapprochement	98,13%

Liste des sociétés minières retenues dans le périmètre de rapprochement 2021

N°	Nom de la société	Type de permis
1	ESSAKANE SA	Permis d'exploitation industrielle
2	BISSA GOLD SA	Permis d'exploitation industrielle
3	SEMAFO BURKINA SA	Permis d'exploitation industrielle
4	OREZONE BOMBORE SA	Permis d'exploitation industrielle
5	HOUNDE GOLD OPERATION SA	Permis d'exploitation industrielle
6	RIVERSTONE KARMA SA	Permis d'exploitation industrielle
7	SEMAFO BOUNGOU SA	Permis d'exploitation industrielle
8	BURKINA MINING COMPAGNY SA	Permis d'exploitation industrielle
9	ROXGOLD SANU SA	Permis d'exploitation industrielle
10	SOMITA SA	Permis d'exploitation industrielle
11	NANTOU MINING SA	Permis d'exploitation industrielle
12	NETIANA MINING SA	Permis d'exploitation industrielle
13	WAHGNION GOLD SA	Permis d'exploitation industrielle
14	BOUERE-DOHOUN GOLD OPERATION SA	Permis d'exploitation industrielle
15	SOMISA SA	Permis d'exploitation industrielle
16	NORDGOLD SAMTENGA SA	Permis d'exploitation industrielle
17	SEPB	Société d'Etat

Mouvement du périmètre 2020 à 2021

- *Entrant :*

N°	Société
1	OREZONE BOMBORE SA

- *Sortant :*

N°	Société
1	de GRYPHON MINERALS BURKINA FASO SARL

Périmètre des entités publiques

Sur la base du périmètre des sociétés et des flux de paiement retenus pour l'année 2021, trois (03) régies financières, (02) deux sociétés d'Etat, deux (02) entités collectrices et quatre (04) établissements publics ont été sollicités pour la déclaration des paiements reçus des sociétés minières.

huit (08) autres entités publiques sont retenues également pour reporter les données contextuelles sur le secteur minier.

Au total 19 entités publiques ont fourni les informations dans le cadre de l'élaboration de ce rapport.

PÉRIMÈTRE DU RAPPORT 13/13

Organismes Collecteurs

A. Régies financières

- 1 Direction Générale des Impôts (DGI)
- 2 Direction Générale des Douanes (DGD)
- 3 Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)

B. Société d'État

- 1 Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB)
- 2 Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB)

C. Établissement public de l'État à caractère Économique (EPE)

- 1 Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisées (ANEEMAS)

D. Établissement public de l'État à caractère Administratif (EPA) et autres entités collectrices

- 1 Office National de Sécurisation des Sites Miniers (ONASSIM)
- 2 Agence Nationale d'Évaluation Environnementale (ANEVE)
- 3 Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE)
- 4 Secrétariat permanent de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (SP-GIRE)
- 5 Tribunal de Commerce de Ouagadougou (TCO)

E. Données contextuelles

- 1 Direction Générale du Cadastre Minier (DGCM)
- 2 Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles/Ministère des Mines et des Carrières (DGESS/MMC)
- 3 Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG)
- 4 Direction Générale des Carrières (DGC)
- 5 Direction Générale de l'Économie et de la Planification (DGEP)
- 6 Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC)
- 7 Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Mines (SP-CNM)
- 8 Institut national de la Statistique et de la Démographie (INSD)



PROCÉDURE D'ASSURANCE DES DONNÉES

Le Comité de Pilotage de l'ITIE- BF a convenu que les entités retenues dans le périmètre de rapprochement doivent fournir les supports d'assurance suivants :

- **Pour les entreprises extractives (y compris les sociétés d'État) :**
 - ✓ Le formulaire de déclaration doit être signé par une personne habilitée à représenter l'entreprise extractive, confirmant que les données reportées sont « exhaustives et reflètent fidèlement les comptes de la société » ;
 - ✓ La déclaration doit être accompagnée par un détail, par quittance des paiements reportés ;

PROCÉDURE D'ASSURANCE DES DONNÉES 2/4

- ✓ La déclaration doit être accompagnée des états financiers certifiés de l'entreprise pour l'année 2021 ou toute preuve de certification pour l'année concernée ;
- ✓ Pour les sociétés dont le total des contributions au budget de l'État dépasse 2 milliards de FCFA, la déclaration doit être certifiée par un auditeur externe qui atteste que les données reportées sont conformes aux comptes de l'entité et qu'aucun élément n'a été porté à son attention qui est de nature à remettre en cause la fiabilité ou l'exhaustivité des paiements reportés par l'entreprise.

• Procédure d'assurance des données convenues

Pour les régies financières :

- ✓ Le formulaire de déclaration doit être signé par une personne habilitée à représenter l'entité, confirmant que les données reportées sont « exhaustives et reflètent fidèlement les recouvrements de la période » ;
- ✓ La déclaration doit être accompagnée par un détail, par quittance des revenus reportés ;
- ✓ La déclaration des régies doit être certifiée par la Cour des Comptes.

➤ **Appréciation globale de la fiabilité des données du rapport ITIE 2021**

- ✓ Sur la base des procédures d'assurance convenues par le Comité de Pilotage de l'ITIE-BF, l'AI a mené l'évaluation de l'assurance après le rapprochement des données financières.
- ✓ pour les entreprises extractives, 100% des paiements totaux rapprochés ont été jugés fiables ;
- ✓ pour les régies financières, 100% des paiements totaux rapprochés ont été jugés fiables. Sur la base de ce qui précède, *il conclu avec une assurance raisonnable sur le caractère fiable des revenus reportés dans le présent rapport.*



PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT

• ORGANISATION GLOBALE DU RAPPORT

I. Résumé exécutif.....	11
II L'ITIE au Burkina Faso.....	23
III Approche méthodologique.....	26
IV Rappel du périmètre.....	30
V Résultats du rapprochement.....	35
VI. Secteur extractif au Burkina Faso.....	51
VII. Analyse des données du secteur extractif du Burkina.....	171
VIII. Recommandations de l'exercice 2021.....	180
ANNEXES (fourni en format excel)	194

• **ORGANISATION GLOBALE DU RAPPORT**

Le rapport ITIE 2021 est organisé autour huit (08) grands points couvrant l'ensemble des exigences de la norme ITIE. Les aspects majeurs suivants y sont traités:

- ✓ Il a fait la conciliation entre les données (sur les paiements, la production et les exportations) fournies par les sociétés minières et celles fournies par les entités publiques. Les écarts observés font l'objet d'explication ou de recommandation;
- ✓ Il a fait le rapprochement entre les ressources du FMDL et de la taxe superficielle que l'Etat dit avoir transféré aux collectivités territoriales et les montants effectivement présent dans les comptes desdites collectivités.

• **ORGANISATION GLOBALE DU RAPPORT**

- ✓ Il a passé en revue le cadre légal et institutionnel du secteur extractif et fait des commentaires s'il y a lieu;
- ✓ Il décrit la procédure d'octroi, de renouvellement, de transfert/cession, des critères techniques et financiers utilisés dans la gestion TMA;
- ✓ Il fait la situation du niveau d'exécution des recommandations précédentes.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 4/35

- Il présente les grandes actions menées par l'ITIE Burkina Faso et donne des avis sur le processus ITIE au Burkina Faso;
- Il traite spécifiquement de la propriété effective, de la divulgation systématique et de la politique des données ouvertes du gouvernement;
- Il fournit des statistiques sur la contribution du secteur aux recettes, aux exportations, au PIB et aux emplois.

INFORMATIONS FINANCIERES

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 6/35

Le rapprochement des paiements a été effectué sur la base du périmètre arrêté par le Comité de pilotage ITIE. L'exercice de rapprochement a permis de couvrir 98,13% du total des revenus extractifs reportés par l'État.

- Le montant total que les sociétés ont payé en 2021 **est de 310,798 milliards FCFA**. Pour la même année, les services de l'Etat ont déclaré et reçu de ces 17 sociétés minières, un montant total **de 314,302 milliards FCFA**.



PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 7/35



Les écarts n'ayant pas pu être rapprochés s'élèvent à 3,503 milliards FCFA, soit l'équivalent de 1,11% des revenus reportés par l'État. La somme de ces écarts est inférieure au seuil d'erreur acceptable fixé à 2 % par le Comité de pilotage de l'ITIE et par conséquent, ils ne sont pas de nature à impacter la fiabilité des données reportées dans le présent rapport.

Les rapprochements réalisés tendent à confirmer la qualité et la fiabilité des déclarations ITIE de l'État et des entreprises.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 8/35



- Sur la base des données déclarées par les régies de recette de l'Etat, après les travaux de conciliation, **les revenus nets générés** par le secteur extractif y compris les sous-traitants miniers pour l'année 2021 s'élèvent à **383,5 milliards FCFA** contre **291,70 milliards FCFA en 2020**, soit **une augmentation de 91,80 milliards FCFA**.
- En 2021, **les revenus du secteur extractif encaissés par le Trésor se sont élevés à 318,98 milliards de FCFA (net des remboursements au titre des crédits de TVA)** représentant **83,17 %** du total des paiements effectués par les sociétés extractives au cours de la même période.
- Le reste des revenus est réparti entre les paiements sociaux, le Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) et les revenus encaissés par les Sociétés d'État et les Établissements Publics.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 9/35

➤ En termes de flux, **les royalties sont les premiers contributeurs à hauteur de 28,29% du total des recettes** nettes suivi de l'Impôt sur les Sociétés (IS) **18,64%** et des Droits de Douane **17,65%**. **Les remboursements de crédit de TVA ont fortement grevé les revenus représentant 121,71 milliards FCFA, soit une contribution négative de -37,01% des revenus budgétaires du secteur minier.**



PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 10/35

➤ Les trois (03) plus grandes entreprises contributrices aux revenus budgétaires du secteur minier sont **ESSAKANE SA 66, 806 milliards FCFA**, soit **20,31%**, **HOUNDE GOLD OPERATION SA 51, 51 milliards FCFA**, soit **15,66%** et **Société des Mines de Sanbrado 37, 683 milliards FCFA**, soit **11,46%**.



PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 11/35

- Les revenus totaux collectés auprès **des sous-traitants miniers s'élèvent à 54,64 en 2021 contre 55,21 milliards FCFA en 2020 soit une baisse de -1,03%**. Ce montant est entièrement repris dans le budget de l'Etat.
- Ce montant représente **14,25%** de l'ensemble des revenus tirés du secteur extractif en 2021 et **17,12% de la contribution aux revenus budgétaires**.



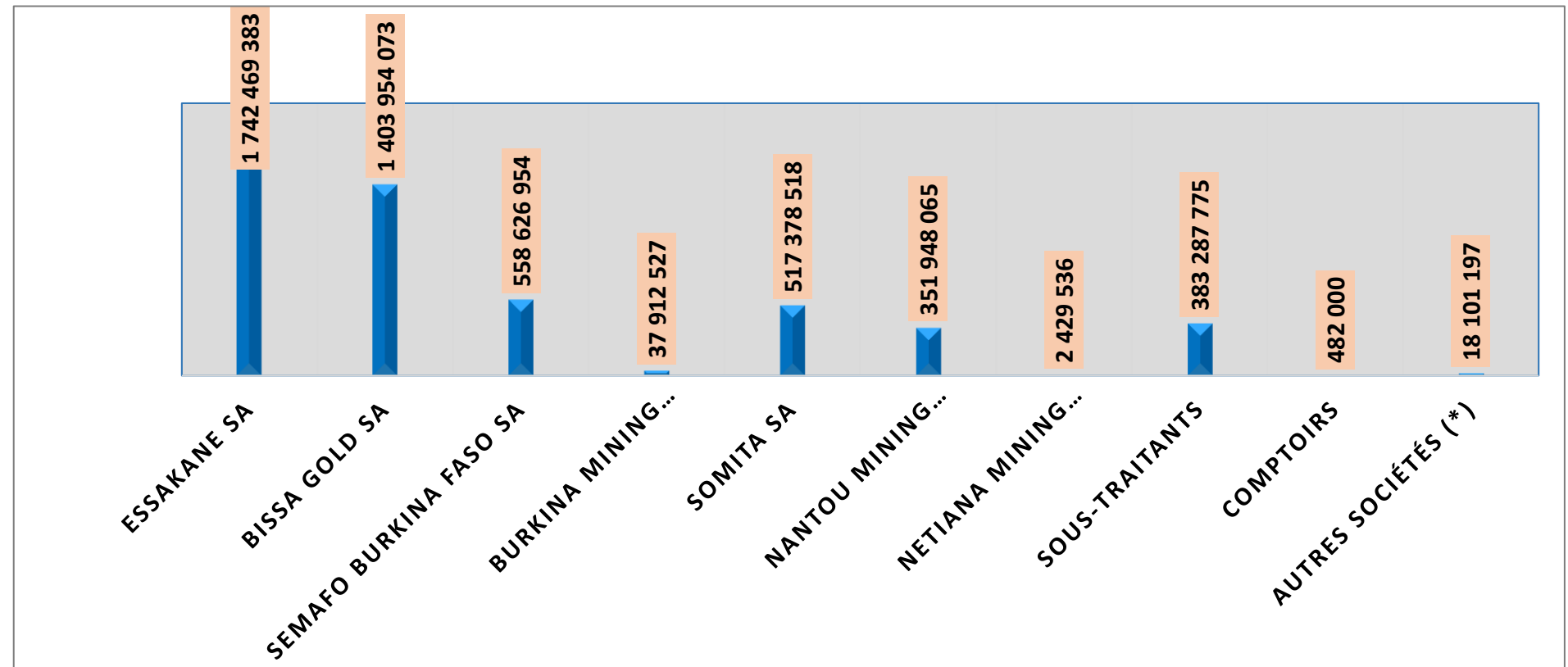
PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 12/35

Désignation Sociétés déclarantes	Déclarations initiales			Ajustements			Montants après ajustements		
	Sociétés	Gouvernement	Différence	Sociétés	Gouvernement	Différence	Sociétés	Gouvernement	Différence
BISSA GOLD	35 534 803 056	39 844 065 935	(4 309 262 879)	7 348 613 562	377 074 699	6 971 538 863	42 883 416 618	40 221 140 634	2 662 275 984
BMC	5 085 289 201	2 778 193 548	2 307 095 653	(2 999 259 868)	6 205 017	(3 005 464 885)	2 086 029 333	2 784 398 565	(698 369 232)
BOUERE GOLD	554 454 906	1 009 396 476	(454 941 570)	454 941 570	-	454 941 570	1 009 396 476	1 009 396 476	-
HOUNDE GOLD	40 615 399 480	51 512 055 635	(10 896 656 155)	10 896 619 803	-	10 896 619 803	51 512 019 283	51 512 055 635	(36 352)
IAMGOLD ESSAKANE	31 444 946 937	66 568 847 979	(35 123 901 042)	28 804 180 944	(1 169 017 946)	29 973 198 890	60 249 127 881	65 399 830 033	(5 150 702 152)
NANTOU MINING	1 682 546 151	3 523 580 572	(1 841 034 421)	198 625 684	(529 139 526)	727 765 210	1 881 171 835	2 994 441 046	(1 113 269 211)
NETIANA MINING	2 398 505 019	2 541 370 472	(142 865 454)	131 713 875	-	131 713 875	2 530 218 894	2 541 370 472	(11 151 579)
NORD GOLD SAMTENGA	1 294 955 220	2 407 048 972	(1 112 093 752)	1 112 093 752	-	1 112 093 752	2 407 048 972	2 407 048 972	-
OREZONE BOMBORE SA	1 849 737 661	1 975 586 680	(125 849 019)	(44 611 000)	281 466 006	(326 077 006)	1 805 126 661	2 257 052 686	(451 926 025)
RIVERSTONE KARMA	8 540 828 702	12 123 831 356	(3 583 002 654)	3 163 818 509	(419 023 795)	3 582 842 304	11 704 647 211	11 704 807 561	(160 350)
ROXGOLD SANU	12 394 295 713	7 437 528 259	4 956 767 454	1 970 755 993	2 515 415 538	(544 659 545)	14 365 051 706	9 952 943 797	4 412 107 909
SEMAFO BOUNGOU	55 943 341 650	24 814 719 080	31 128 622 570	(31 004 836 820)	123 839 750	(31 128 676 570)	24 938 504 830	24 938 558 830	(54 000)
SEMAFO BURKINA SA	27 901 996 482	30 130 931 356	(2 228 934 874)	2 201 527 087	(27 489 787)	2 229 016 874	30 103 523 569	30 103 441 569	82 000
SEPB	22 285 452	46 061 302	(23 775 850)	23 791 569	-	23 791 569	46 077 021	46 061 302	15 719
SOMISA SA	43 377 742 434	36 894 190 445	6 483 551 989	(6 962 326 484)	9 991 147	(6 972 317 631)	36 415 415 950	36 904 181 592	(488 765 642)
SOMITA SA	6 748 579 411	9 147 137 132	(2 398 557 721)	(3 293 893 135)	(3 028 928 431)	(264 964 704)	3 454 686 276	6 118 208 701	(2 663 522 425)
WAHGNION GOLD	23 595 575 957	23 407 367 695	188 208 262	(188 300 145)	-	(188 300 145)	23 407 275 812	23 407 367 695	(91 883)
Total	298 985 283 430	316 161 912 894	-17 176 629 463	11 813 454 896	-1 859 607 328	13 673 062 224	310 798 738 326	314 302 305 566	-3 503 567 239

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 13/35

► La patente collectée en 2021

Pour la patente, la somme totale payée **en 2021 est de 5 016 590 028 francs CFA** contre **4 377 598 938 FCFA** en 2020 soit une augmentation de 14,60%. Ce montant est directement versé au budget des communes.



PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 14/35

FMDL collecté en 2021

En 2021, le montant du FMDL **payé par les sociétés minières est de 49 851 651 414 FCFA**. Ce montant a été réparti au second semestre 2021 et au premier semestre 2022.

Situation du FMDL collecté en 2021

Source de financement	Liquidation	Recouvrement	Reste à recouvrer	Taux de recouvrement
Fonds minier de développement local (Mine) 20% des royalties	26 158 276 891	22 650 730 050	3 507 546 841	86,59%
Fonds minier de développement local (Mine) Chiffre d'Affaires des sociétés 1%	40 655 863 758	26 930 539 909	13 725 323 849	66,24%
Fonds minier de développement local (Carrière) 20% des royalties	190 852 774	103 230 668	87 622 106	54,09%
Fonds minier de développement local (Carrière) 1% chiffre d'affaires des sociétés	370 506 942	167 150 787	203 356 155	45,11%
Total	67 375 500 365	49 851 651 414	17 523 848 951	73,99%

➤ FMDL collecté entre 2018 et 2021

Le total des ressources du FMDL qui a été collecté de 2018 à 2021 est de **121 432 256 601 FCFA**.

Tableau : Récapitulatif des ressources collectées du FMDL entre 2018 et 2021

Données	Contribution des entreprises (1% du Chiffre d'affaires)	20% de la redevance proportionnelles
Ressources FMDL collectées (Données ITIE 2018) (a)	450 000 000	10 152 573 210
Ressources FMDL collectées (Données ITIE 2019) (b)	3 308 588 710	11 837 591 186
Ressources FMDL collectées (Données ITIE 2020) (c)	27 584 807 287	18 247 044 794
Ressources FMDL collectées (Données ITIE 2021) (d)	27 097 690 696	22 753 960 718
Total ressources FMDL collectées (e) = (a)+(b)+(c)+(d)		121 432 256 601
Total ressources FMDL transférées (f)		121 432 256 416
Écart (g) = (e)-(f)		185

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 16/35

➤ **Taxe superficielle collectée en 2021**

Le montant de la taxe superficielle payée en 2021 par les sociétés minières **est de 11 131 341 381 FCFA** contre 12 477 396 208 FCFA payés en 2020 soit **une baisse de -10,79%**.

Cette baisse peut être due à la situation sécuritaire qui engendré des renonciations de permis miniers. Le montant de 11 131 341 381 FCFA a été réparti en 2022.

Titres ou autorisations	Liquidations	Recouvrement	Reste à recouvrer
Permis de recherche	1 212 143 640	861 265 391	350 878 249
Permis d'exploitation industrielle de grande mine	10 465 191 835	9 873 516 835	591 675 000
Permis d'exploitation semi-mécanisée	38 456 553	20 611 374	17 845 179
Autorisation d'exploitation artisanale	1 079 178	36 986	1 042 192
Autorisation d'exploitation industrielle permanente des carrières	613 577 514	328 623 631	284 953 883
Pénalités	47 287 164	47 287 164	0
TOTAL	12 377 735 884	11 131 341 381	1 246 394 503

➤ Montants transférés aux communes et régions en 2021

✓ La taxe superficielle

Les 20% du montant total des taxes superficielles collecté en 2020 et reversé en 2021 aux communes et aux régions bénéficiaires **s'élève à 2 495 479 241 francs CFA**. Dans le partage, les **13 régions ont reçu 249 547 924 francs CFA**, soit 10% et *les 224 communes ont reçu 2 245 931 317 francs CFA*, **soit 90%**.

➤ Montants transférés aux communes et régions en 2021

✓ Le Fonds minier de développement local (FMDL)

Le montant total du FMDL transféré aux communes et régions **en 2021 est de 45 079 959 130 FCFA** contre **39 557 253 612 FCFA en 2020**, représentant une augmentation de **5 522 705 518 FCFA soit une progression de 13,96%**

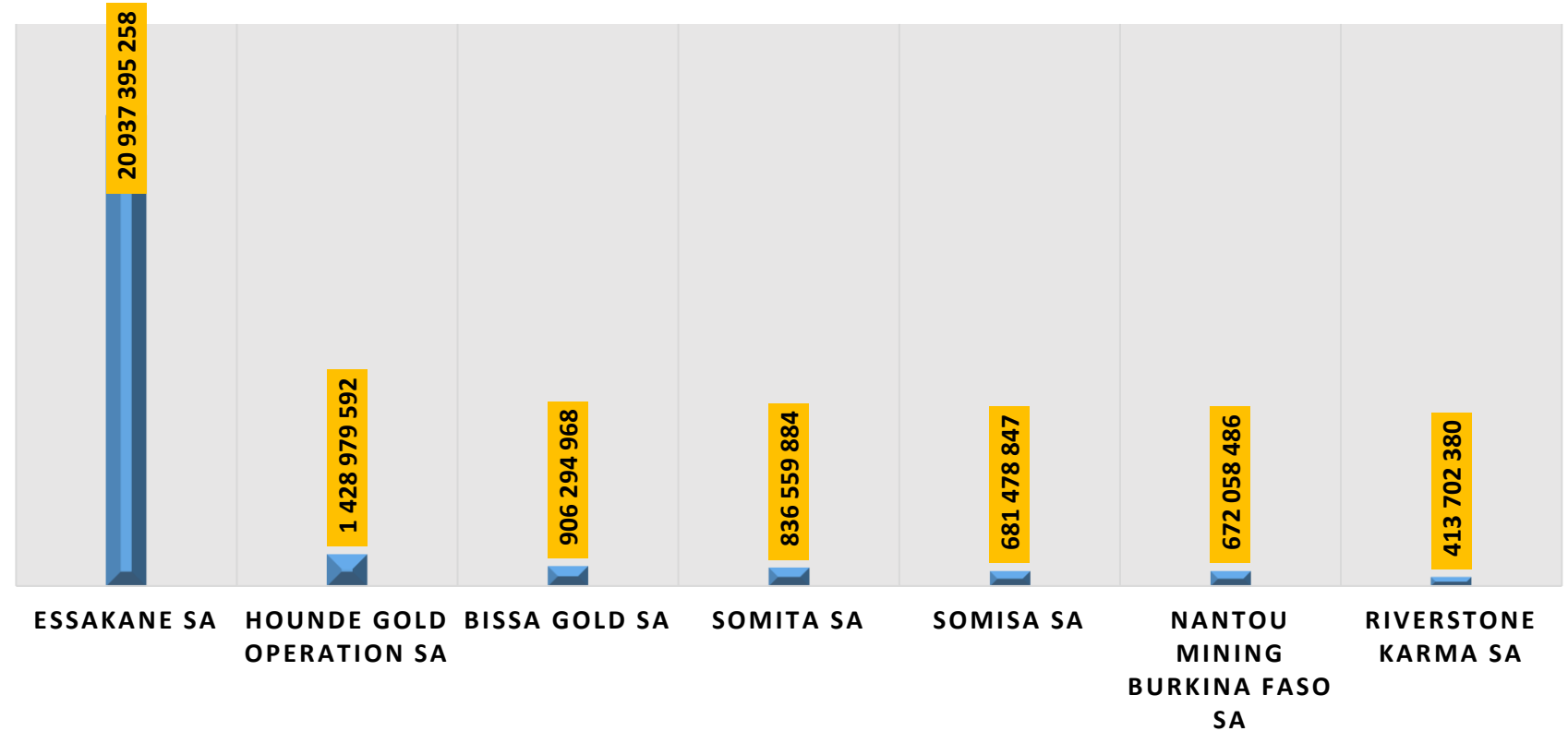
-



PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 19/35

➤ Contribution au titre du Fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine (FRFM)

Les sociétés minières ont cotisé au FRFM afin réparer les dégâts causés à l'environnement. En 2021, sur les 17 sociétés minières, 07 ont versé leur contribution au FRFM soit **un montant total de 27 586 595 072 F CFA.**



➤ **Transfert au titre du Fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre**

Le montant transféré par l'Etat est de **15 709 777 527 FCFA**. Les **bénéficiaires** de ce fonds sont le **BUMIGEB** qui a reçu **65%** du montant, **10%** reversés au **Fonds d'équipement** du Ministère des Mines et des Carrières, **15% au FONER**. Les **Départements des universités publiques** en charge de la formation dans le domaine des sciences de la terre et les structures publiques de formation et de recherche dans les autres domaines des sciences et techniques ont reçu chacun **5%** du montant.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 21/35

- **Transfert au titre du Fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre**

Bénéficiaires	Ressources recouvrées	% Affectation	Montants affectés en 2021
BUMIGEB	15 709 777 527	65%	10 211 355 393
Fonds d'équipement des Mines et des Carrières		10%	1 570 977 753
FONER		15%	2 356 466 629
Départements des universités publiques en charge de la formation dans le domaine des sciences de la terre		5%	785 488 876
Structures publiques de formation et de recherche dans les autres domaines des sciences et techniques		5%	785 488 876
Total en FCFA			15 709 777 527

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 22/35

Concernant les dividendes versés à l'Etat, seules Dix (10) entreprises extractives sur vingt et sept (27) permis d'exploitation valide ont versé des dividendes à l'Etat en 2020. Le montant de ces dividendes s'élève à **25 202 958 774 FCFA**. Cela mérite un suivi particulier afin de mieux comprendre les raisons de ce faible nombre d'entreprises qui contribuent à ce flux.

Les revenus encaissés par les Sociétés d'État et les Établissements publics dans le secteur extractif se sont élevés à **7, 210 milliards de FCFA en 2021** contre **2, 703 milliards de FCFA de FCFA en 2020**, soit une progression de **166,67%**. Cette hausse a été principalement impulsé par la prise en compte des agences de l'eau dans les déclarations.



PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 23/35

➤ Les paiements effectués aux fournisseurs locaux

Les entreprises du périmètre ont été sollicitées pour une déclaration unilatérale relative à la fourniture locale des biens et services. Pour ce premier exercice, **sur 17 sociétés retenues pour la déclaration, seules six ont renseigné le formulaire. Le montant total payé par les 06 sociétés à leur fournisseur est de 323 363 483 967 FCFA** dont une part **de 88,99%** est revenu aux entreprises nationales et **11,01%** aux entreprises internationales.

N°	Nom de la Société	montant cumulé	Part des entreprises nationales	Part des entreprises internationales
1	BISSA GOLD SA	152 672 380 768	77,22%	22,78%
2	ROXGOLD SANU SA	9 989 958 537	100%	-
3	RIVERSTONE KARMA SA	41 108 410 700	80,55%	19,45%
4	NANTOU MINING SA	43 837 274 131	100%	-
5	SOMITA SA	55 450 306 668	76,16%	23,84%
6	OREZONE BOMBORE SA	20 305 153 163	100%	-
TOTAL FOURNITURE LOCALE		323 363 483 967	88,99%	11,01%



PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 24/35

- Les paiements sociaux effectués par les sociétés minières en 2021 s'élèvent à 4 337,14 millions FCFA détaillés comme suit :
- 2 582,99 millions FCFA pour les paiements sociaux obligatoires ;
- 1 754,15 millions FCFA pour les paiements sociaux volontaires.

Société minière	Obligatoire	Volontaire	Total
BISSA GOLD SA	-	374,34	374,34
BMC SA	-	-	0
BOUERE GOLD SA	-	-	0
HOUNDE GOLD SA	-	-	0
IAMGOLD ESSAKANE SA	942,64	464,35	1406,99
NANTOU MINING SA	-	86,79	86,79
NETIANA MINING SA	-	-	0
NORD GOLD SAMTENGA SA	-	99,89	99,89
OREZONE BOMBORE SA	-	126,02	126,02
RIVERSTONE KARMA SA	578,30	47,56	625,86
ROXGOLD SANU SA	-	247,62	247,62
SEMAFO BOUNGOU SA	428,30	-	428,3
SEMAFO BURKINA SA	-	-	0
SEPB	-	40,21	40,21
SOMISA SA	633,75	146,06	779,81
SOMITA SA	-	121,31	121,31
WAHGNION GOLD SA	-	-	0
Total	2 582,99	1 754,15	4 337,14



➤ versements effectués à l'UEMOA et à la CEDEAO

Ces versements dans ces institutions sont constitués du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) d'une retenue d'un taux de 0,8% de la valeur en douane des marchandises importées hors UEMOA et d'un prélèvement communautaire de solidarité de la CEDEAO (PCC) d'un taux de 0,5% de valeur en douane (ou mercuriale) des marchandises importées hors CEDEAO et destinées à la

Désignation	Prélèvements Communautaires (PC) pour le compte de la CEDEAO	Prélèvements communautaires de Solidarité (PCS) pour le compte de l'UEMOA
Montant total pour les sociétés incluses dans le périmètre de rapprochement	1 448 379 970	1 369 674 497
Montant total pour les sociétés hors du périmètre de rapprochement	280 561 479	356 101 656
Total	1 728 941 449	1 725 776 153
Total général	3 454 717 602	

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 27/35

➤ Informations contextuelles sur le secteur extractif

➤ Situation des titres miniers et autorisations

Au cours de l'année **2021**, on a dénombré **594 titres miniers et autorisations** contre 699 en 2020 soit une baisse de 15,02%.

Rubriques	2020	2021	variation (%)
Permis de Recherche (PR)	555	447	-19,46%
Permis d'exploitation industrielle de substances de mines (PEI)	25	27	8,00%
Permis d'Exploitation Semi-mécanisée de substances de mines (PESM)	22	19	-13,64%
Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)	16	10	-37,50%
Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)	78	89	14,10%
Autorisation de prospection	1	0	-100,00%
Autorisation de recherche de gites de substances de carrières	1	2	100,00%
Autorisation d'exploitation semi-mécanisée de substances de carrières	1	0	-100,00%
Total	699	594	-15,02%

➤ Informations contextuelles sur le secteur extractif

➤ Quantité produite

La **quantité totale d'or** (industrielle et artisanale) **produite en 2021 est de 67,13 tonnes contre 63,02 tonnes en 2020**, soit une augmentation de 6,52%. La valeur de l'or produit en **2021 est de 2 328,41 milliards FCFA** contre **1 891,16 milliards FCFA en 2020**, soit une augmentation de **23,12%**. Cette augmentation se justifie principalement par

- ✓ la remontée du cours de l'or et l'augmentation de la quantité produite d'or ;
- ✓ l'entrée en production de la mine d'or de SAMTENGA en mars 2020 et de la mine d'or de SANBRADO en mai 2020 exploitées respectivement par NORDGOLD SAMTENGA SA et SOMISA SA qui ont permis de constater l'accroissement de la production en 2021 ;
- ✓ la surproduction constatée au niveau de la mine d'or de SANBRADO bien que règlementée par les textes en vigueur.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 29/35

➤ Informations contextuelles sur le secteur extractif

➤ Quantité produite

La quantité totale de zinc produite est de 166 343,63 tonnes en 2021 contre 152 540,18 tonnes en 2020, soit une baisse de 9,05%. La valeur du zinc produite en 2021 est de 87,96 milliards FCFA contre 60,75 milliards FCFA en 2020.

Minerais	Unité	Volume	Valeur FCFA	en milliards
Or industriel	Tonne	66,86	2327,51	
Or artisanal	Tonne	0,27	0,9	
Zinc	Tonne	166 343,63	87,96	
Argent	Tonne	8, 89	4,83	
Phosphate	Tonne	2 443,65	0,22	
Carrière	m ³	1 481 396,83	0,71	
Total			2 422,13	

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 30/35

➤ Informations contextuelles sur le secteur extractif

➤ Quantités exportées

Situation des exportations du secteur extractif par substance en 2021

Minerais	Unité	Volume	Valeur en milliards FCFA
Or	Tonne	67,09	2 164,26
Zinc	Tonne	169031,26	82,49
Argent	Tonne	8,93	4,01
Total			2 250,76

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 31/35

➤ Informations contextuelles sur le secteur extractif

➤ Quantités exportées

Les principaux pays de destination sont la Suisse, l'Inde, la Belgique, la France, les Emirats arabes unis, la Turquie, le Koweït, Monaco, le Mali, les Etats-Unis, la République Tchèque, le Portugal, le Canada, l'Italie et la Côte d'Ivoire.

Pays destinataire	Unité	Substances	Volume	Valeur en millions USD	Valeur en Milliards FCFA
Belgique	Tonne	Or	0,036	1,775	0,986
Emirats Arabes Unis	Tonne	Or	0,132	6,491	3,606
Espagne	Tonne	Or	0,005	0,094	0,053
France	Tonne	Or	0,009	0,432	0,240
Inde	Tonne	Or	7,663	444,339	246,823
Mali	Tonne	Or	0,001	0,070	0,039
Suisse	Tonne	Or	56,929	3 017,182	1 676
Total Or			64,775	3 470,383	1 927,747
Inde	Kg	Argent	1 450	1,158	0,642
Suisse	Kg	Argent	7 047	4,867	2,703
Total Argent			8 497	6,025	3,345
Côte d'Ivoire	Tonne	Zinc	181 250,800	157,841	87,679
Mali	Tonne	Zinc	2,600	0,001	0,001
Total Zinc			181 253,400	157,842	87,680
TOTAL GENERAL				3 634,250	2 018,772

➤ Informations contextuelles sur le secteur extractif

➤ Situation des emplois directs

Sur les 17 sociétés minières retenues pour la comparaison des données, 14 sociétés ont déclaré le détail de leurs employés.

Les 14 sociétés emploient 8 491 personnes en 2021. Les employés burkinabè représentent 93,13% contre 6,87% d'étrangers. Les femmes représentent 9,83% des employés contre 90,17% d'hommes.

Cependant, selon les estimations de la DGEP, le nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier (y compris l'artisanat) serait de 243 389 emplois (soit 2 % de la population active) en 2021.

➤ Informations contextuelles sur le secteur extractif



➤ Situation des emplois directs

Société	Burkinabè		Etranger	
	Homme	Femme	Homme	Femme
ESSAKANE SA	2 166	304	121	4
BISSA GOLD SA	NC	NC	NC	NC
OREZONE BOMBORE SA	123	24	23	2
HOUNDE GOLD OPERATION SA	1 117	119	-	-
RIVERSTONE KARMA SA	476	19	9	1
SEMAFO BOUNGOU SA	329	17	69	-
BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	706	91	78	-
ROXGOLD SANU SA	397	52	46	-
SOMITA SA	649	24	25	3
NANTOU MINING BF SA	303	12	16	-
NETIANA MINING COMPANY (NMC) SA	16	2	-	-
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	419	52	89	4
BOUERE-DOHOUN GOLD OPERATION SA	74	-	-	-
SOMISA SA	258	96	86	7
NORDGOLD SAMTENGA SA	NC	NC	NC	NC
SEMAFO BURKINA SA	NC	NC	NC	NC
Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB)	61	2	-	-
TOTAL	7 094	814	562	21

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 34/35


➤ Informations contextuelles sur le secteur extractif


➤ contribution du secteur dans l'économie

<p><u>Contribution aux recettes de l'Etat</u></p> 	<p><u>2021</u> : 318,98 milliards FCFA</p> <p><u>2020</u> : 306,44 milliards FCFA</p>	<p><u>2021</u> : 19,25%</p> <p><u>2020</u> : 18,73%</p>
<p><u>Contribution au PIB</u></p> 	<p><u>2021</u> : 1 567,30 milliards FCFA</p> <p><u>2020</u> : 1337,2 milliards FCFA</p>	<p><u>2021</u> : 14,34%</p> <p><u>2020</u> : 12,85%</p>

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 33/35

➤ Informations contextuelles sur le secteur extractif


<p><u>Contribution à l'emploi (y compris l'artisanat)</u></p> 	<p><u>2021</u> : 243 389 emplois directs et indirects</p> <p><u>2020</u> : 257 470 employés</p>	<p><u>2021</u> : 2%</p> <p><u>2020</u> : 2,04%</p>
---	---	--

<p><u>Production</u></p> 	<p>2021 :</p>	<p><u>Or</u> : 67,13 tonnes</p> <p><u>Zinc</u> : 166 343,63 tonnes</p>	<p><u>Argent</u> : 8,896 tonnes</p> <p><u>Carrières</u> : 1 481 396,83 m3</p>
	<p>2020:</p>	<p><u>Or</u> : 63,01 tonnes</p> <p><u>Zinc</u> : 152540,18 tonnes</p>	<p><u>Argent</u> : 10 012, 34 kg</p> <p><u>Carrières</u> : 1 221 223,92 m3</p>

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RAPPORT 35/35

➤ Informations contextuelles sur le secteur extractif

➤ contribution du secteur dans l'économie

<u>Contribution aux recettes d'exportation</u>		
	<u>2021</u> : 2 250,76 milliards FCFA	<u>2021</u> : 79,02%
	<u>2020</u> : 2340,72 milliards FCFA	<u>2020</u> : 82,33%



RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
ITIE 2021

RECOMMANDATION DU RAPPORT 1/2

N°	Recommandation	Responsable
	<p>Renforcer le suivi du flux relatif aux Droits de douane et assimilés</p> <p><u>Constat</u></p> <p>Il a été constaté lors des travaux de conciliation que plusieurs sociétés minières avaient soit déclarées des montants inférieurs à ceux de la DGD, soit elles n'ont pas produit de déclaration initiale en raison de l'état agrégé des opérations réalisées et enregistrées par les déclarants agréés en douane qui agisse pour le compte des sociétés minières. Il apparaît donc difficile pour ces dernières d'obtenir les informations réelles liées à ce flux.</p> <p>Les échanges ont permis de comprendre que des acteurs autres que les intermédiaires agréés des sociétés réalisent des opérations en leurs faveurs.</p> <p>Nous recommandons :</p>	<p>COMITE DE PILOTAGE</p> <p>68</p>

RECOMMANDATION DU RAPPORT 2/2

N°	Recommandation	Responsable
	<ul style="list-style-type: none">➤ de désagréger au niveau de la douane et des sociétés minières toutes les opérations liées au transit des biens en douanes. Cela va nécessiter une amélioration de la plateforme électronique de la douane afin d'avoir des détails sur les acteurs et les biens objets des transactions ;➤ de mener des échanges avec les sociétés minières pour connaître les intermédiaires agréés avec lesquels elles effectuent leurs formalités douanières ;➤ d'investiguer sur les autres intermédiaires qui ont effectué des formalités pour la société à son insu.➤ créer un cadre d'échanges entre la DGD, les Sociétés minières et leur Intermédiaires agréés ;➤ mener des investigations pour comprendre les raisons réelles du grand écart qui existent entre les déclarations des sociétés et celles de l'Etat en ce qui concerne les droits de douane et assimilé. Les corps de contrôles pourraient être mis à contribution pour fournir un rapport d'investigations.	COMITE DE PILOTAGE



CONCLUSION

CONCLUSION (1/2)



Le rapport ITIE est un document hautement stratégique pour le secteur extractif dans la mesure où il concentre un ensemble d'information crédible sur le secteur extractif.

Il retrace l'ensemble des flux de revenus entre l'Etat et les sociétés minières et formule, en cas d'écart, des actions à réaliser pour les réduire.

Les recommandations issues de ce rapport permettent de renforcer la transparence dans la gestion du secteur extractif et surtout d'améliorer le processus de transparence interne des parties prenantes.



Son but ultime est de renforcer le débat public et la redevabilité sur le secteur extractif.

C'est pourquoi le présent rapport est simplifié et traduit en langue nationale pour faciliter son appropriation par les populations. Il sera également disséminé dans les régions et communes minières du Burkina Faso.

Les médias sont tout particulièrement sollicité pour une large diffusion de ce rapport afin de permettre au peuple burkinabè d'être pleinement informé de la gestion du secteur extractif.

**Merci de votre aimable
attention**

